

ATTESTATION D'ACCREDITATION

ACCREDITATION CERTIFICATE

N° 1-2470 rév. 12

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que : The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

EFECTIS FRANCE

N° SIREN: 490550712

Satisfait aux exigences de la norme NF EN ISO/IEC 17025 : 2017

Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en : and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

MATERIAUX / TOUT MATERIAU ET PRODUIT (INDUSTRIEL ET DE CONSOMMATION) SOUMIS A DES ESSAIS DE COMPORTEMENT AU FEU

MATERIALS / ALL MATERIAL AND PRODUCT (INDUSTRIAL AND CONSUMER) SUBJECT TO FIRE BEHAVIOR TESTING

ELECTRICITE / TOUT EQUIPEMENT OU PRODUIT ELECTRIQUE ET/OU ELECTRONIQUE SOUMIS A DES ESSAIS DE COMPORTEMENT AU FEU

ELECTRICITY / ALL ELECTRICAL AND/OR ELECTRONICAL EQUIPMENT OR PRODUCT SUBJECT TO FIRE BEHAVIOUR TESTING

BATIMENT ET GENIE CIVIL / PRODUITS DE CONSTRUCTION SOUMIS A DES ESSAIS AU FEU - DECISION N°768/2008/CE

BUILDING AND CIVIL ENGINEERING / CONSTRUCTION PRODUCTS SUBJECT TO FIRE TESTING - DECISION No 768/2008/EC

réalisées par / performed by :

Laboratoire EFECTIS France Lieudit "La Platière" 38630 LES AVENIERES

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / granting date : 01/02/2023 Date de fin de validité / expiry date : 31/01/2028

> Pour le Directeur Général et par délégation On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Bâtiment-Electricité, Pole manager - Building-Electricity,

Kerno MOUTARD

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique. *This certificate is only valid if associated with the technical appendix.*

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-2470 Rév 11. This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-2470 Rév 11.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél.: +33 (0)1 44 68 82 20 - Fax: 33 (0)1 44 68 82 21 Siret: 397 879 487 00031 www.cofrac.fr



ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-2470 rév. 12

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

LABORATOIRE EFECTIS FRANCE Lieudit "La Platière" 38630 LES AVENIERES

Contact: Monsieur Régis KORYLUK

2: 03.87.51.37.21

 ☐ : regis.koryluk@efectis.com

Dans son unité technique :

- Laboratoire des Avenières

Elle est accordée selon le périmètre suivant :

BATIMENT ET GENIE CIVIL / Produits de construction soumis à des essais au feu / Essais de comportement au feu (77-1)

DECISION N°768/2008/CE-RPC (UE 305/2011) - LAB REF 33

ELECTRICITE / Tout équipement ou produit électrique et/ou électronique soumis à des essais de comportement au feu

/ Essais de comportement au feu (77-2)

MATERIAUX / Tout matériau et produit (industriel et de consommation) soumis à des essais de comportement au feu

/ Essais de comportement au feu (77-3)

BATIMENT ET GENIE CIVIL / Produits de construction soumis à des essais au feu Essais de résistance au feu (77-4)

DECISION N°768/2008/CE-RPC (UE 305/2011) - LAB REF 33

Portée flexible FLEX2: Le laboratoire est reconnu compétent pour adopter toute méthode reconnue dans le domaine couvert par la portée générale.

PORTEE GENERALE 77-1:

BATIMENT ET GENIE CIVIL / Produits de construction soumis à des essais au feu / Essais de comportement au feu (77-1) # DECISION N°768/2008/CE-RPC (UE 305/2011) - LAB REF 33 Caractéristique mesurée ou Principe de la **RPC**⁽¹⁾ N° Objet Spécification technique harmonisée Nature de l'essai recherchée méthode Combustion totale d'un Produits de Détermination de la Chaleur de combustion matériau sous excès 10 Pouvoir calorifique construction chaleur de combustion d'oxygène Détermination des performances d'incombustibilité de produits (produits homogènes et composants substantiels Éprouvette soumise à Produits de de produits hétérogènes) 11 Incombustibilité une forte chaleur dans construction - Température un four - Masse - Temps et durée d'inflammation Voir portée détaillée Détermination de la teneur en matières Éprouvette soumise à Produits de Teneur en matières combustibles une forte chaleur dans 12 combustibles - Température construction un four - Masse

BATIMENT ET GENIE CIVIL / Produits de construction soumis à des essais au feu / Essais de comportement au feu (77-1) # DECISION N°768/2008/CE-RPC (UE 305/2011) - LAB REF 33 Caractéristique mesurée ou Principe de la RPC(1) Ν° Objet Nature de l'essai Spécification technique harmonisée recherchée méthode Incidence directe d'une Détermination de l'allumabilité Produits de petite flamme sous 13 Allumabilité - Temps et durée d'inflammation éclairement construction - Hauteur de flamme énergétique nul Voir portée détaillée Détermination de la performance de réaction au feu Éprouvette soumise à - Dégagement de chaleur la sollicitation Détermination de la - Taux de développement du débit Produits de thermique provoquée 14 performance de réaction calorifique par un « Single Burning construction - Quantité de fumée au feu Item » (SBI) (Objet - Taux de développement de la fumée Isolé en Feu (OIF)) - Temps et durée d'inflammation - Propagation de flamme

Essai permettant la notification sur une spécification technique harmonisée Seules les méthodes d'essais identifiées dans le(s) tableau(x) précédent(s) sont couvertes par l'accréditation. Les spécifications techniques harmonisées appelant certains de ces essais sont indiquées en dernière colonne et sont citées à titre indicatif dans le cadre du règlement européen n°305/2011/UE (RPC) relatif à la mise sur le marché des produits de construction.

NOTE: la présente portée d'accréditation exprime la reconnaissance de compétence de l'organisme vis-à-vis des exigences applicables aux organismes notifiés mais n'acte pas la notification effective de l'organisme qui reste de la responsabilité exclusive de l'autorité notifiante.

^{(1) &}lt;u>RPC</u>: Évaluation et vérification de la constance des performances des produits de construction (système 3, selon règlement n°568/2014/UE modifiant le RPC n°305/2011/UE).

Portée flexible FLEX2 : Le laboratoire est reconnu compétent pour adopter toute méthode reconnue dans le domaine couvert par la portée générale.

PORTEE GENERALE 77-2:

ELECTRICITE / Tout équipement ou produit électrique et/ou électronique soumis à des essais de comportement au feu / Essais de comportement au feu (77-2)

		,		
N°	Objet	Nature de l'essai	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode
20	Conducteurs et câbles électriques	Détermination de la performance de réaction au feu	Mesure de la chaleur et de la fumée dégagées - Propagation de flamme - Taux de dégagement thermique - Dégagement thermique total - Taux de fumées dégagées - Quantité totale de fumées dégagées - FIGRA - Production de particules enflammées	Application d'un flux thermique sur des tronçons de câbles disposés en nappe ou en faisceau
21			Essai de propagation verticale de flamme Hauteur non dégradée de l'éprouvette entre le bord inférieur du support supérieur et la limite de la zone charbonneuse	Dégradation thermique d'une éprouvette placée verticalement à l'aide d'un brûleur (tronçon de câble unique)
22			Détermination de la chaleur de combustion Pouvoir calorifique	Combustion totale d'un matériau sous excès d'oxygène

Portée flexible FLEX2 : Le laboratoire est reconnu compétent pour adopter toute méthode reconnue dans le domaine couvert par la portée générale.

PORTEE GENERALE 77-3:

MATERIAUX / Tout matériau et produit (industriel et de consommation) soumis à des essais de comportement au feu / Essais de comportement au feu (77-3)

	Essais de comportement au teu (77-3)						
N°	Objet	Nature de l'essai	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode			
30			Détermination des performances d'incombustibilité de produits (produits homogènes et composants substantiels de produits hétérogènes) - Température - Masse - Temps et durée d'inflammation	Éprouvette soumise à une forte chaleur dans un four			
31	finis)	Détermination de la performance de réaction au feu	Détermination de la teneur en matières combustibles / contenu organique et de la teneur en eau - Température - Masse	Éprouvette soumise à une forte chaleur dans un four			
32				Incidence directe d'une petite flamme sous éclairement énergétique nul			
33		Toxicité	- Indice de Toxicité Conventionnelle (ITC) - Taux de gaz libéré	Analyse par méthodes physico-chimiques des fumées libérées lors de la dégradation thermique de matériaux			

Portée flexible FLEX2 : Le laboratoire est reconnu compétent pour adopter toute méthode reconnue dans le domaine couvert par la portée générale.

PORTEE GENERALE 77-4:

BATIMENT ET GENIE CIVIL / Produits de construction soumis à des essais au feu Essais de résistance au feu (77-4) # DECISION N°768/2008/CE-RPC (UE 305/2011) – LAB REF 33

	# DEGIGN 1 100/2000/01-11 0 (01 300/2011) LAD NEI 35							
N°	Objet	Nature de l'essai	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	RPC (1)	Spécification technique harmonisée		
1	Éléments de construction	Détermination de la contribution apportée par les systèmes de protection contre le feu à la résistance au feu des éléments de construction	Capacité Portante Courbes de Température de référence Isolation Thermique Temps d'exposition limite	Exposition de produits de protection appliqués à un élément de construction porteur à des conditions de chaleur, de pression définis et de contrainte mécanique	Voir portée détaillée			
2	Éléments non porteurs (compartimentage)	Évaluation de la résistance au feu	Étanchéité au feu : -Inflammation du tampon de coton -Inflammation des fumées et gaz par la flamme pilote -Passage du calibre d'ouverture -Inflammation soutenue -Jet de lance incendie Isolation thermique Rayonnement Transmis Résistance à l'impact Débit de fuite Capacité à la fermeture	Exposition d'un élément de construction non-porteur à des conditions de chaleur et de pression définies				

BATIMENT ET GENIE CIVIL / Produits de construction soumis à des essais au feu Essais de résistance au feu (77-4) # DECISION N°768/2008/CE-RPC (UE 305/2011) – LAB REF 33

N°	Objet	Nature de l'essai	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	RPC (1)	Spécification technique harmonisée
3	Éléments porteurs	Évaluation de la résistance au feu	Capacité portante : -Déplacement ou contraction verticale -Vitesse de déplacement ou de contraction verticale Étanchéité au feu : -Inflammation du tampon de coton -Inflammation des fumées et gaz par la flamme pilote -Passage du calibre d'ouverture -Inflammation soutenue -Jet de lance incendie Isolation thermique Rayonnement transmis Résistance à l'impact	Exposition d'un élément de construction porteur à des conditions de chaleur, de pression définis et de contrainte mécanique	Voir portée détaillée	
4	Installations de service	Évaluation de la résistance au feu	Étanchéité au feu : -Inflammation du tampon de coton -Inflammation des fumées et gaz par la flamme pilote -Passage du calibre d'ouverture -Inflammation soutenue -Débit de fuite -Jet de lance incendie Isolation thermique Débit de fuite Rayonnement transmis	Exposition d'un élément de construction à des conditions de chaleur et de pression définies		
5	Systèmes pour le contrôle des fumées et de la chaleur	Évaluation de l'aptitude de fonctionnement	Débit d'extraction Surface géométrique Temps de fonctionnement Résistance à la chaleur Étanchéité au feu	Exposition à des conditions de chaleur et de pression définies		1

BATIMENT ET GENIE CIVIL / Produits de construction soumis à des essais au feu Essais de résistance au feu (77-4) # DECISION N°768/2008/CE-RPC (UE 305/2011) – LAB REF 33

N°	Objet	Nature de l'essai	Caractéristique mesurée ou recherchée	Principe de la méthode	RPC (1)	Spécification technique harmonisée
6	Éléments de navire	Évaluation de la résistance au feu	Capacité portante : -Déplacement ou contraction verticale -Vitesse de déplacement ou de contraction verticale Intégrité - Étanchéité au feu : -Inflammation du tampon de coton -Passage du calibre d'ouverture -Inflammation soutenue Isolation thermique Rayonnement transmis	Exposition à des conditions de chaleur, de pression définis et de contrainte mécanique en fonction de l'élément		
7	Produits et équipements selon spécifications d'entreprise	Qualification des produits et équipements vis-à-vis de l'incendie	Capacité portante : -Déplacement ou contraction verticale -Vitesse de déplacement ou de contraction verticale Intégrité - Étanchéité au feu : -Inflammation du tampon de coton -Passage du calibre d'ouverture -Inflammation soutenue -Débit de fuite Isolation thermique Rayonnement Transmis Débit de fuite Capacité à la fermeture Fonctionnalité électrique	Exposition à des conditions de chaleur, de pression définis et sous-alimentation électrique en fonction de l'élément		

[#] Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : 01/02/2023 Date de fin de validité : 31/01/2028

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-2470 Rév. 11.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél.: +33 (0)1 44 68 82 20 - Fax: 33 (0)1 44 68 82 21 Siret: 397 879 487 00031 www.cofrac.fr